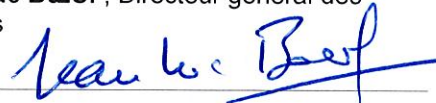




| | |
|---|---|
| DATE | DESTINATAIRE(S) |
| 22/01/21 | A Mesdames et Messieurs les membres et invités de la Commission Locale d'Information Framatome Romans |
| EXPÉDITEUR | COPIE(S) |
| Céline FABRE | Steven PRUNETA , Directeur de cabinet |
| DIRECTION / SERVICE | S/ COUVERT |
| ENVIRONNEMENT / service Environnement Sports Nature (ESN) | Isabelle POCHELON , Responsable du service ESN  |
| RÉFÉRENCE | Laurent TROUILLET , Directeur de l'Environnement  |
| CR CLI Framatome Romans | Valérie BÉRANGER , DGA-Aménagement  |
| CONTACT : CÉLINE FABRE | Jean-Luc BŒUF , Directeur général des services  |
| TEL : 04 75 79 81 30 | |
| COURRIEL : cliframatome@ladrome.fr | |
| PIÈCES JOINTES : | OBJET |
| - Présentations projetées en séance | |
| - Liste d'émargement | |

**Assemblée plénière de la
Commission Locale
d'Information Framatome
Romans du
19 Novembre 2020**

COMPTE RENDU DE REUNION

La Commission Locale d'Information Framatome Romans a tenu son assemblée plénière le jeudi 19 novembre 2020, en présentiel et en visioconférence.

30 membres et invités de la commission étaient présents (cf. liste en annexe) dont 16 titulaires ou suppléants disposant d'une voix délibérative (quorum atteint).

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Le Président de la Commission, **Monsieur Fabien LIMONTA** (Conseil départemental de la Drôme), ouvre la séance à 14h00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités de la CLI Framatome Romans.

Remerciements :

- *les représentants de la Préfecture de la Drôme : Messieurs Jean de BARJAC, directeur adjoint du cabinet, directeur des sécurités ; Patrice LE CLOIREC, adjoint au chef du BPGÉ, référent sécurité civile, bureau de la planification et de la gestion de l'évènement ;*
- *Monsieur Philippe LABADENS, 1er Adjoint à la Mairie de Romans, 1^{er} Vice-Président de la CLI ;*
- *les membres de la CLI au titre des différents collèges (élus, organisations syndicales, personnes qualifiées, associations) qui siègent au sein de la CLI ;*
- *les représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire : Monsieur Fabrice DUFOUR, chef du pôle LUDD délégué ; Madame Anne-Catherine ALFANO, inspectrice sûreté nucléaire ;*

- les représentants du site Framatome Romans : Messieurs Pierre-Antoine ALAZARD, directeur Qualité, Sûreté, Santé, Sécurité, Environnement et Protection ; François-Régis LHOMME, responsable sûreté, radioprotection, environnement ; Anthony RAYMOND, communication.

Le Président précise que la séance est ouverte à la presse et remercie cette dernière de sa présence.

Introduction de la séance plénière – Président de la CLI

Monsieur Fabien LIMONTA (Conseil départemental de la Drôme) informe que compte tenu du contexte sanitaire actuel, cette assemblée plénière est organisée exceptionnellement en présentiel et en visioconférence. L'objectif étant de concilier à la fois la continuité de l'activité de la CLI tout en garantissant le respect des mesures de protection et de prévention préconisées dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Il s'agit de la première assemblée plénière organisée en 2020. Pour mémoire, une seule assemblée plénière aura lieu cette année suite à l'annulation de la séance programmée en juin 2020 en raison du premier confinement lié au contexte sanitaire.

Malgré ce contexte sanitaire, la CLI a maintenu ses activités en 2020 en adaptant ses modalités d'organisation (réunions en visioconférence et en présentiel) :

- Deux Bureaux se sont réunis en 2020 (26 mai et 12 octobre) ;
- Un Groupe de Travail (GT) a été constitué concernant la consultation DARPE avec deux sessions de travail (6 juillet et 23 septembre). Il indique que ce sujet sera plus largement développé au point n°4 fixé à cet ordre du jour ;
- Une assemblée plénière (19 novembre) ;
- Le secrétariat de la CLI est resté également continuellement en lien avec l'exploitant, l'ASN et les membres de la CLI : suivi des événements INES, ...

En raison du contexte sanitaire, la réunion publique n'aura pas lieu en 2020. Cependant, afin de continuer sa mission d'information du public, la CLI Framatome Romans réalisera une lettre d'information. Ce document aura pour objectif d'assurer à la CLI la continuité et de donner de la visibilité et cela y compris pendant cette crise sanitaire. La réalisation d'une lettre d'information a été présentée et validée par les membres du Bureau de la CLIGEET et de la CLI Framatome Romans.

Il informe également de la mise à jour de l'arrêté de composition de la CLI Framatome Romans qui aura lieu après les prochaines élections départementales. En raison de l'épidémie de la COVID-19, le gouvernement réfléchit actuellement à un éventuel report ou non des élections départementales prévues en mars 2021. Après celles-ci, il conviendra de mettre à jour l'arrêté de composition de la CLI Framatome.

Il rappelle que les débats sont enregistrés pour faciliter l'établissement du compte-rendu.

1 - Rapports d'activité de la CLI - Secrétariat de la CLI

La présentation associée est annexée au compte-rendu.

Madame Céline FABRE (Conseil départemental de la Drôme) présente une synthèse du compte-rendu d'activité et budgétaire 2019, qui n'a pas pu être présenté et validé en début d'année, puis une synthèse du rapport prévisionnel d'activité et financier de l'année 2021. Les deux rapports complets ont été transmis à l'ensemble des membres et invités de la CLI en amont de la séance plénière.

En 2019, les dépenses de la CLI, frais de ressources humaines et de fonctionnement inclus, s'élèvent à 30 259,49 € pour un prévisionnel de 33 599,49 €. En matière de recettes, l'Autorité de sûreté nucléaire a apporté une subvention de 16 000 €. Le reste étant pris en charge par le Conseil départemental de la Drôme, soit la somme de 14 259,49 €.

Concernant le budget prévisionnel de l'année 2021, celui-ci s'élève à la somme de 35 299 €. La CLI Framatome Romans sollicitera une subvention de 17 650 € auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, soit 50% du prévisionnel financier. Le reste des dépenses sera pris en charge par le Conseil départemental de la Drôme, soit la somme prévisionnelle de 17 650 €.

Temps d'échanges et de débat avec l'assemblée

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) vote contre le bilan financier pour l'année 2019 et le bilan financier pour l'année 2021, cela en rapport aux activités externes de la CLI (participation à l'ANCCLI, ...)

- **Le rapport d'activité et le bilan financier pour l'année 2019 sont adoptés à la majorité (un membre ayant voté contre).**
- **Le rapport prévisionnel d'activité et le bilan financier pour l'année 2021 sont adoptés à la majorité (un membre ayant voté contre).**

2 - Actualités du site Framatome Romans - Framatome

La présentation associée est annexée au compte-rendu.

Messieurs Pierre-Antoine ALAZARD et François-Régis LHOMME, (Framatome) présentent les éléments suivants :

- **Point d'actualités 2020**
 - Roadmap industrielle de Framatome Romans : contribuer à l'indépendance énergétique du pays et devenir le site de référence en Europe ;
 - Production et clients 2020 ;
 - Travaux 2020 : arrêt technique d'été / Capadox / nouvelle zone poudres CERCA / amélioration de nos structures tertiaires ;
 - Projet Uranium de Retraitement Enrichi (URE) ;
 - Projet de fusion des deux Installations Nucléaires de Base de Romans ;
 - Visites du site à fin octobre.
- **Point sûreté 2020**
 - L'échelle INES ;
 - Ecart déclaré au niveau 1 le 28 février 2020 : détection de trois casiers d'entreposage fermés non verrouillés ;
 - Ecart déclaré au niveau 1 le 24 juin 2020 : anomalie lors d'une opération de nettoyage ;
 - Exercices sûreté / sécurité 2020.

Temps d'échanges et de débat avec l'assemblée

- **concernant le projet d'Uranium de Retraitement Enrichi**

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) demande si Framatome dispose actuellement d'un aménagement particulier pour la fabrication d'Uranium de Retraitement Enrichi (URE) ? Pourquoi la teneur en uranium 232 a-t-elle évolué ?

Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) répond que Framatome a déjà fabriqué de l'URE jusqu'en 2010 et que des aménagements en matière de radioprotection existaient pour protéger les salariés. Aujourd'hui, EDF demande à Framatome de fabriquer des combustibles d'uranium issu du retraitement à partir de 2023 pour une durée de 10 ans environ (2023 : jusqu'à 150 t en U232 à 15 ppb ; et 2025 : jusqu'à 300 t en U232 à 30 ppb). Framatome se demande alors si les précédents aménagements seront suffisants ou s'il faudra les améliorer pour limiter au maximum l'impact radiologique sur les salariés.

Concernant la teneur en uranium 232, Framatome ne peut pas répondre à cette question qui concerne plus particulièrement EDF. Aujourd'hui le client EDF dispose de matières à retraiter qui peuvent être très différentes en teneur d'uranium 232. Historiquement, il a fait le choix de les faire retraiter pour la centrale de Cruas de la matière qui présentait des teneurs en uranium 232 plus faibles. Aujourd'hui Framatome passe à la vitesse supérieure avec de l'entreposage de matière qui présente une teneur en uranium plus élevée et par conséquent plus difficile à travailler

compte tenu des débits de dose. Framatome met tout en œuvre pour travailler avec toutes les mesures barrières nécessaires en matière de radioprotection pour traiter cet uranium plus riche.

- **concernant la sensibilisation/formation de la CLI sur la criticité**

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) remarque que la notion de criticité revient très régulièrement dans les présentations et les échanges en CLI et souhaiterait que la CLI organise une formation plus particulièrement sur cette thématique. L'exploitant pourrait refaire une présentation sur cette thématique à destination notamment des nouveaux élus qui arriveront en 2021.

Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) répond qu'il est possible pour Framatome de refaire une présentation de la criticité pour les nouveaux membres de la CLI.

- **concernant le convoi de combustible vers l'EPR de Flamanville**

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) demande des explications concernant le convoi de combustible de Framatome Romans vers l'EPR (Réacteur Pressurisé Européen) de Flamanville. Il demande pourquoi envoyer du combustible dans un réacteur qui n'est pas terminé? Est-ce que cela est dû à un problème d'entreposage sur le site de Framatome Romans ?

Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) répond que le site de Framatome à Romans ne manque pas de place pour le stockage. Il explique que ce calendrier est choisi par le client EDF sur une autorisation administrative qu'il reçoit.

- **concernant le projet « Roadmap industrielle » de Framatome Romans**

Monsieur Thierry LABOUR (CCI) constate qu'il est inscrit dans le schéma « roadmap » (diapositive n°4) en objectif numéro 1 « Stabiliser la capacité de production en 2021 », cependant il remarque que l'objectif in fine est d'augmenter la capacité de production et demande des explications.

Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) explique que l'enjeu de Framatome est bien aujourd'hui de stabiliser la capacité de production.

- **concernant les effectifs de Framatome**

Suite aux objectifs de Framatome concernant l'augmentation de sa capacité de production (de 750 tu en 2021 à 1000tu en 2025) et d'augmentation d'URE, **Monsieur Mickael BRET** (Syndicat FO) demande si Framatome va augmenter en conséquence ses effectifs ?

Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) répond que ce sont des échanges qu'il faudra avoir en interne, notamment lors des échanges sur les rendements des machines et sur l'organisation du travail. Il explique qu'en complément des effectifs, il faut également s'interroger sur la capacité des machines car aujourd'hui il y a des machines avec des taux de rendement de 50% qui peuvent être augmentés.

- **concernant les réacteurs avec du MOX ou de l'URE**

Monsieur Mickael BRET (Syndicat FO) demande si les réacteurs qui fonctionnent avec du combustible MOX (Mélange d'Oxydes) peuvent être équipés avec de l'URE ?

Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) répond que c'est plus une question à poser à l'ASN. Il explique qu'il y a des centrales nucléaires qui disposent des autorisations pour traiter du MOX et/ou de l'URE.

Monsieur Fabrice DUFOUR (ASN) explique qu'il y a plusieurs conditions : la faisabilité technique par rapport au réacteur, la génération du réacteur, et son autorisation. Pour plus de précisions, il propose de faire une réponse écrite plus détaillée à cette question.

Madame Céline FABRE (Conseil départemental de la Drôme) propose que ces éléments de réponse soient intégrés au compte rendu de cette réunion.

Ndlr - éléments de réponse de l'ASN : Monsieur DUFOUR (ASN) explique qu'il existe des combustibles différents, le MOX (uranium naturel + plutonium de retraitement) et l'URE (uranium de retraitement). Pour cela, il faut que l'exploitant ait des autorisations différentes, qui passent par des décrets distincts. Par exemple, les réacteurs de Tricastin sont autorisés en MOX et pas en URE. A sa connaissance, les deux seuls réacteurs autorisés en URE sont ceux de Cruas 1 et 2 et n'en utilisent plus pour le moment.

- **concernant la sécurité**

Monsieur Yvan URIEN (SDIS) demande si les services de l'Etat comme le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) seront consultés pour donner un avis sur le stockage et la modification qui seront apportés sur le site ? Concernant l'évolution de processus et de production, est-ce que la sécurité sera renforcée ou restera au même niveau ?

Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) informe que l'exploitant prépare un dossier URE qui sera soumis à l'ASN pour la fin 2020. Dans le cadre de ce dossier, Framatome a étudié si cela pourrait entraîner de nouveaux scénarios, en particulier vis-à-vis du public et d'une modification éventuelle du périmètre PPI (Plan Particulier d'Intervention). Suite à cette étude, Framatome ne créera pas de scénarios complémentaires majeurs par rapport au scénario existant. Par ailleurs le périmètre PPI de 600 mètres autour du site ne sera pas modifié, l'organisation de crise de Framatome étant suffisante pour gérer cette nouvelle fabrication.

A ce jour Framatome est autorisé à produire 1800 tonnes de poudre d'oxyde d'uranium sur l'établissement et à produire 1400 tonnes par an de pastilles ou d'assemblages combustible. L'organisation de crise actuelle de Framatome est basée sur des différents scénarios de dangers qui sont inhérents à ces productions. Il explique que quand le client EDF demande à Framatome de fabriquer de l'URE, c'est en général de l'URE qui remplace de l'alimentation en combustible de centrale qui était auparavant en uranium naturel (UNE), c'est 1 tonne d'UNE que Framatome produisait qui devient 1 tonne d'URE.

Monsieur Fabrice DUFOUR (ASN) confirme que le dossier URE 30PPB va être bientôt déposé par Framatome à l'ASN. D'un point de vue administratif, cette modification est considérée comme une modification substantielle. C'est la plus grosse modification qu'il peut y avoir en termes de réglementation administrative, ce qui impose une procédure assez longue en termes d'étude et d'expertise. L'ASN sera le pilote dans la gestion de ce dossier et aura un support technique de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire). Pour répondre au SDIS, il y aura bien entendu un volet sur les risques incendie lié à cette modification substantielle notamment sur les modifications potentielles sur l'entreposage de la matière mais aussi la composition de celle-ci. Il y aura le PUI (Plan d'Urgence Interne) qui pourra être également impacté. En dehors du risque incendie, les dispositifs de radioprotection seront étudiés. Pour anticiper une demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé), comme cela est une modification substantielle il y aura également une révision de l'étude d'impact et des risques sanitaires au regard de la population et de l'environnement.

3 - Information sur les mesures mises en place sur le site Framatome Romans liées à la COVID-19

La présentation associée est annexée au compte-rendu.

Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) présente les points suivants :

- **recommandations nationales du Ministère du travail et applications sur le site**
 - Recommandations nationales Ministère du travail ;
 - Exemples de mesures sanitaires générales prises sur le site : distance sanitaire / déplacements / nettoyage / restauration ;
 - Exemples de mesures sanitaires spécifiques en ateliers ;
 - Communication « Coronavirus ».

- **retour en images sur les premières semaines de mobilisation entre mars et mai 2020**
 - Semaine 1 : organisation de crise sanitaire ;
 - Semaine 2 : on accélère ;
 - Semaine 3 : solidarité ;
 - Semaine 4 : montée en puissance ;
 - Semaine 5 : ancrage des nouvelles habitudes ;
 - Déconfinement : 50 nouvelles règles COVID sur le site.

Temps d'échanges et de débat avec l'assemblée

Monsieur Hervé ROBINEAU (Association des écologistes pour le nucléaire) demande comment sont gérées les relèves de postes entre les équipes de travail.

Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) explique que cela dépend des fonctions des postes. Il y a certaines équipes qui ont la nécessité de se rencontrer et la relève sur le poste de travail est privilégiée. Concernant ces postes en particulier, il y a un faible effectif avec peu de personnes qui se croisent. Pour les autres postes où la relève de poste est moins sensible, Framatome a une organisation spécifique du temps de travail en cumulant notamment les temps de pause pour les prendre en fin de poste. Il précise qu'il n'y a pas de rencontre dans les vestiaires qui est une zone sensible pour la COVID-19.

4 - Information sur la consultation DARPE Framatome

La présentation associée est annexée au compte-rendu.

Dans un premier temps, **Monsieur François-Regis LHOMME** (Framatome) présente une synthèse de la proposition de modification de l'arrêté de rejets avec les points suivants :

- Objectifs de la proposition de modification de l'arrêté de rejets du 22 juin 2000 ;
- Rejets liquides ;
- Rejets gazeux ;
- Surveillance environnementale.

Dans un deuxième temps, **Madame Anne-Catherine ALFANO** (ASN) présente les prescriptions relatives aux prélèvements d'eau et aux rejets d'effluents avec les points suivants :

- L'encadrement réglementaire ;
- Les projets de décision : l'élaboration des projets / les rejets gazeux/ les rejets liquides / la surveillance de l'environnement ;
- Les prochaines étapes.

Enfin, **Madame Céline FABRE** (Conseil départemental de la Drôme) présente la méthodologie et le calendrier de travail de la CLI Framatome Romans.

Temps d'échanges et de débat avec l'assemblée

Monsieur Fabrice DUFOUR (ASN) précise que l'ASN soumettra à la CLI des projets de décision. Il y aura au préalable un premier passage collège avec les commissaires qui pourront faire des commentaires et qui pourront faire évoluer certaines prescriptions. Après ce premier passage collège, il y aura l'avis de la CLI qui sera consultée sur ces projets de décision. Afin d'anticiper cette consultation réglementaire, la CLI Framatome Romans a constitué un groupe de travail qui s'est réuni 2 fois en 2020 pour comprendre et analyser la demande de l'exploitant. Il y aura également un avis de l'exploitant et une consultation du public avec la possibilité de commentaires et avis de particuliers ou d'associations qui pourront faire évoluer les projets de décisions et les prescriptions qui s'y trouvent.

Monsieur Thierry LABOUR (CCI) exprime que les membres du GT DARPE de la CLI ont déjà bien travaillé lors de ces deux premières sessions de travail. Il salue la qualité du dossier présenté par Framatome ainsi que des réponses apportées et indique que le GT a pu travailler dans de bonnes conditions.

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) constate une évolution positive tout en se désolant que les industriels soient toujours autorisés en 2020 à rejeter dans l'environnement des éléments cancérigènes et mutagènes.

Constatant l'épuisement des débats, Monsieur Fabien LIMONTA lève la séance à 16h20. Il remercie l'ensemble des membres de leur présence, ainsi que les intervenants pour leurs présentations. La date de la prochaine assemblée plénière n'est pas connue à ce jour.

Fabien LIMONTA
Président de la CLI Framatome Romans



